

République française

Département du Lot

COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 24 novembre 2022

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 17/11/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard
MAGNE*

Présents : 7

Votants: 10

Présents : Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Gérard DOREMUS,
Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika
BEAUDET

Pour: 10

Contre: 0

Représentés: Laurence LUCOTTE par Olivianne BELKADI, Bruno
WIDENMANN par Gérard MAGNE, Sonia PAGES par Francis
JAMMES

Abstentions: 0

Excusés: Laura CIPIERE

Absents:

Secrétaire de séance: Gérard DOREMUS

Objet: Désignation d'un correspondant incendie et secours - DE_2022_5_5

Vu l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure

Vu l'article 13 de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction des conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder parmi les membres du Conseil Municipal, à la désignation d'un « Correspondant Incendie et Secours ».

Après avoir rappelé le rôle de ce conseiller, interlocuteur privilégié du service Départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies, Sylvain CAVALIE a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour assumer cette fonction.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Gérard DOREMUS

Le Maire

Gérard MAGNE



Publication sur le site internet de la commune le :

22/12/2022



RF
SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2022
046-214000942-20221124-DE 2022_5_5-DE